



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Les copropriétaires de la PPE Le Château, parcelle No 113, à la rue du Château 1, demandent par l'entremise de leur administrateur, à la Municipalité, l'autorisation de faire abattre un prunus avium.

Cet arbre, dont le tronc présente de la pourriture, menace de tomber sur le cabanon attenant.

Les copropriétaires s'engagent à compenser cet abattage par la plantation d'un nouvel arbre fruitier dont l'essence doit encore être précisée.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 4 juin 2026/ib

La Municipalité